

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 9 septembre 2010 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire
- 2) Convention de passage pour renforcement électrique du poste du Bourg 102-01
- 3) Travaux Salle des Fêtes : - Choix du bureau de contrôle mission SPS et contrôle
- 4) Compte rendu travaux voirie
- 5) Aménagement du Bourg : accessibilité
- 6) Questions diverses

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 9 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le neuf septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Testard, Bajard et Guiot, Adjoints
Mme Dufeil
MM Bouty, Dubreuil, Elie, Lemarchand, Lépy, Sochon, Tiphagne, conseillers

Absents excusés : Mmes Candavoine et Hochet

Secrétaire de séance : M Dubreuil

Monsieur le Maire demande que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme Isabelle Dubreuil
- Devis Véolia : Travaux sur la station d'épuration
Poteau incendie

Le Conseil Municipal donne son accord.

1) Informations du maire

Concernant l'éventuelle location de l'ancienne Poste, Mme Avoine et Mme Mollet-Girard viennent présenter leurs activités (sophrologie et massage ayurvédique). Elles ont déjà leur clientèle et souhaitent s'installer au Breuil.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le devenir de ce local et décide de ne pas statuer ce-jour.

De plus les travaux à faire (porte et fenêtres) se montent à 8500.00 € et n'ont pas été budgétisés en 2010.

Le local pourrait également être utilisé par la commune au service des jeunes.

Une concertation est à prévoir en réunion publique.

Le Forum des Associations aura lieu le vendredi 17 septembre prochain à partir de 16h30 dans le réfectoire de l'école. Le but est de toucher, au-delà des parents d'élèves, les enfants et les habitants.

Rentrée scolaire : la 4^{ème} classe est maintenue grâce aux inscriptions tardives et à la mobilisation de tous.

Le Conseil Municipal remercie Mme Louis, inspectrice de l'Education Nationale, qui a bien voulu prendre en compte l'effectif et a donné son accord pour le maintien de cette classe.

Le Conseil Municipal demande que l'intercom envisage de prolonger la garderie jusqu'à 18h30, comme dans les autres écoles de l'intercom. Le service serait ainsi le même pour tout le monde et permettrait d'accueillir les enfants dont les parents quittent leur travail à 18h et qui sont actuellement dans d'autres sites.

Le rallye du Pays d'Auge aura lieu le 11 septembre prochain.

Lotissement de la Croix Potage :

Trottoirs et cheminement piétons en cours de réalisation. Les riverains souhaiteraient un enrobé en remplacement du béton lavé prévu dans le cahier des charges. Un courrier dans ce sens, signé de tous les habitants du lotissement, a été reçu en mairie.

2) Convention de passage pour renforcement électrique du poste du Bourg 102-01

Afin d'effectuer le renforcement électrique du poste du Bourg 102-01, il convient de passer avec le Syndicat Départemental d'Electrification, une convention de passage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage avec le Syndicat Départemental d'Electrification concernant le renforcement électrique du poste du Bourg 102-01.

3) Travaux Salle des Fêtes : - Choix du bureau de contrôle mission Sécurité Chantier et Protection de la Santé (SPS) et Contrôle Technique

Monsieur le Maire présente les propositions de contrats de l'entreprise APAVE Nord-Ouest concernant les missions SPS et Contrôle Technique pour les travaux de la Salle des Fêtes.

- mission SPS pour la somme de 1980.00 € HT
- mission Contrôle Technique pour la somme de 2850.00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- Accepte les propositions de l'entreprise APAVE Nord-Ouest
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à ces missions

Suite aux travaux de la salle des fêtes M le Maire propose de lancer la consultation pour l'aménagement, l'équipement et le changement du carrelage dans la cuisine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- Accepte l'aménagement, l'équipement et le changement du carrelage dans la cuisine de la salle des fêtes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces aménagements.

4) Compte Rendu travaux voirie :

Les travaux Chemin des Toutains (VC 5), Route de Moyaux à Saint Philbert (VC 2) et rue des Bougainvilliées (VC 308), ont été effectués dans la semaine du 23 août dernier.

Une commission voirie se tiendra le mercredi 15 septembre prochain à 14h pour réception des travaux.

5) Aménagement du Bourg : accessibilité

Le cheminement du jardin de la mairie ne répond pas tout à fait à la réglementation du fait de la pente. Malgré plusieurs relances à l'entreprise lors des réunions de chantier. Un diagnostic a été fait par le bureau de contrôle à la charge de l'entreprise. Il est constaté que cet espace bien que non

conforme permet quand même à une personne handicapée en fauteuil roulant de rejoindre la mairie, la poste et la salle des associations à partir du cheminement piéton de la rue (absence de marche et présence d'un plan incliné).

Le Conseil Municipal observe que l'accessibilité aux Etablissement Recevant du Public est conforme à la réglementation, qu'il est dommage de tout casser et refaire mais demande une remise à l'entreprise.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de négocier auprès de l'entreprise avec le concours du maître d'œuvre.

6) Modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme Isabelle Dubreuil

Pour nécessité de service, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Mme Isabelle Dubreuil.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:
 - 1) Décide de passer de 2h à 3h la durée hebdomadaire de travail de Mme Isabelle Dubreuil,
 - 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification.

7) Devis Véolia : Travaux sur la station d'épuration Poteau incendie

Concernant les travaux sur la station d'épuration à savoir :

- mise en place d'un avaloir afin de rediriger les éventuels débordements de boues
- agrandissement de la surface en béton à l'emplacement des vidanges des silos,

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1 743.00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants, Mme Dufeil s'abstenant :

- 1) Décide d'approuver les travaux,
- 2) Accepte le devis VEOLIA
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Concernant le remplacement d'un poteau incendie au lieu dit « Le Croissant », Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 2 138.63 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants, Mme Dufeil s'abstenant :

- 1) Décide d'approuver le remplacement du poteau incendie,
- 2) demande à Monsieur le Maire de négocier le devis VEOLIA
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce remplacement.

8) Questions diverses :

- Travaux future bibliothèque :

Les devis ont été signés et les travaux vont bientôt commencer. Les travaux d'accessibilité seront effectués par les agents communaux.

- L'appartement vacant de l'école sera loué à M et Mme Dauster. Un crédit de 450 € leur a été attribué pour l'achat de peinture et de papier peint.

- Un bulletin Municipal est prévu pour le début de l'année.

- Urbanisme :

Il serait souhaitable que les comptes-rendus des réunions de la commission urbanisme soient insérés dans ceux des réunions du Conseil Municipal.

Une réunion de la commission urbanisme se tiendra mardi 14 septembre prochain à 18h30.

- Pour les illuminations de fin d'année, voir le coût avec différentes entreprises (location) ou voir s'il faut en prévoir de nouvelles.

- L'éclairage public ne fonctionne toujours pas côté des girouettes.

- Il y a un poteau téléphonique de travers, côté des Girouettes, près à tomber.

La séance est levée à 23h.